

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 Avril 2024

Le 11 Avril 2024 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de MUSSARD Anthony Maire

Présents : M. MUSSARD Anthony, Maire, Mmes : DAVID Julie, DESCHAMPS Anne-Cécile, HIRON Chantal, JOYAU Maryline, KRAMAROV Pascale, LEROUGE Nathalie, MALHERBE Martine, PAINEAU Catherine, STORNI Jacqueline, VEAUDECRENNE Marie-Laure, MM : AINÉ Sébastien, HOULBERT Cédric, LOUTELLIER Jean-Claude, MARTIN David, PERTHUIS Jean-David, PLANTAIS Gérard

Excusés : Mme HIRON Chantal procuration à Mme MALHERBE, M. CADORET Jérôme procuration à Mme LEROUGE, Mme THORE Nathalie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 29/03/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 15/04/2024

et publication ou notification

du : 15/04/2024

A été nommé(e) secrétaire : KRAMAROV Pascale

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Budget principal : Approbation compte administratif / compte gestion 2023

Budget principal : approbation Affectation de résultat 2023

Budget principal : approbation Budget primitif 2024

Budget Assainissement : Approbation compte administratif / compte de gestion 2023

Budget assainissement : approbation affectation de résultat 2023

Budget Assainissement : approbation BP 2024

Budget Village Vacances : approbation Compte administratif / compte de gestion 2023

Budget Village Vacances : Approbation affectation du résultat 2023

Budget Village Vacances : Approbation BP 2024

Budget Lotissement La Coire : Approbation Compte administratif / compte de de gestion 2023
Budget Lotissement La Coire : Affectation de résultat 2023
Budget Lotissement La Coire : Approbation BP 2024
Budget Production électricité : Approbation Compte administratif / compte de gestion 2023
Budget Production électricité : Approbation affectation de résultat 2023
Budget Production électricité : Approbation BP 2024
Vote Taux imposition 2024
Demande achat de terrain d'un particulier
Convention de servitudes ENEDIS (raccordement MSP)
Ressources humaines : création poste non-permanent pour accroissement d'activité

Validation du compte-rendu de la séance du 29 février 2024 :

Mme VEAUDECENNE demande à ce que soit rajoutés les propos de Mme JOYAU concernant le projet des passerelles. M. le Maire demande à Mme JOYAU si elle souhaite que les précisions soient ajoutées. Après discussion Mme Joyau pense qu'il n'est pas nécessaire de faire cet ajout.
Vote à mains levées : pour : 15 / contre : 2 / abstentions : 1

réf : 2024-04-016 Budget principal : Approbation compte administratif / compte gestion 2023

Mme JOYAU, Adjointe au Maire en charge des finances donne lecture du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2023 aux Membres du Conseil Municipal.

Mme PAINEAU demande des précisions pour le chapitre 012 concernant la masse salariale.

Les augmentations s'expliquent par :

- Les arrêts maladies de longue durée,
- La revalorisation du point d'indice,
- L'ouverture du service ANTS avec un recrutement à ½ temps comptabilisé sur une année complète,

Cependant des recettes s'affichent également : assurances, installation du service ANTS, participation de la Cdc LBN pour le fonctionnement du centre culturel.

M. le Maire précise que les charges de personnels représentent 43 % des charges de fonctionnement. Au niveau du département pour la même strate de commune ce chiffre est de 52%.

Mme JOYAU présente ensuite les projets d'investissement inscrits au BP 2024.

M. Le Maire propose de rajouter 20 000 € pour la remise à niveau du tapis du city stade. Les membres du conseil y sont favorables.

Mme JOYAU présente la projection des emprunts. M. PLANTAIS précise qu'il manque le taux d'endettement pour avoir une analyse complète.

Discussions concernant le projet des passerelles. M. le Maire précise que la commune est en attente des réponses pour les subventions.

M. PLANTAIS souligne que dans les choix d'investissement il n'y'a pas de projet concernant le volet sportif.

M. le Maire précise que la cdc LBN a la compétence sport d'intérieur. Il y'aura donc une réflexion qui sera menée à l'échelle intercommunale et notamment pour les projets de dojo.

Mme PAINEAU précise que c'est aussi le choix de la municipalité de ne pas s'orienter vers le domaine sportif notamment le football. Mme PAINEAU regrette que pour la voirie il n'y'a que le projet de l'aménagement du quartier Courmesnil. Elle regrette également ne pas connaître plus en détail le contenu du projet. M. le Maire précise que la mission de maîtrise d'œuvre est en cours d'analyse donc le contenu sera déterminé avec l'équipe qui sera retenue. Le projet sera également discuté de nouveau

lorsque les montants des subventions seront connus. M. le Maire précise également qu'il y'a une visite à Chedigny qui est organisée avec les membres du conseil qui le souhaitent.

Mme PAINEAU regrette que :

- La rue de la Couture ne soit pas refaite.
- L'inscription de budget pour la réhabilitation des bâtiments, pour l'installation des passerelles au détriment de la voirie

M. le Maire rappelle que ce sont des choix politiques qui ont été réalisés. Ces choix sont également réalisés grâce à des financements qui permettent d'engager ces projets. M. le Maire souligne qu'une chambre de l'hôtel va être utilisée par un nouveau médecin qui va s'installer à la MSP.

Mme LEROUGE rappelle que les logements vont générer des revenus.

Le compte administratif s'arrête de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Recettes : 2 683 504.48 €,
- Dépenses : 1 969 479.28 €,
- Excédent 2023 : 714 025.20 €,
- Excédent de fonctionnement de n-1 : 960 178.11€,

Le résultat de fonctionnement de l'année est **un excédent de fonctionnement de 1 674 203.31 €**

Section d'investissement :

- Recette : 1 647 829.46 €,
- Dépenses : 1 366 811.22 €,
- Excédent 2023 : 281 018.24 €,
- Déficit d'investissement n-1 : -544 470.46 €,

Le résultat d'investissement de l'année est **un déficit d'investissement de 263 452.22 €**

Le compte administratif 2023 de la commune est conforme au compte de gestion de la trésorerie.

Monsieur le Maire se retire. Mme JOYAU, Adjointe prend la présidence afin de mettre au vote le CA, et le compte de gestion 2023 du budget principal de la commune.

Après avoir délibéré,

le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2023 et le compte de gestion 2023

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-04-017 Budget principal : approbation Affectation de résultat 2023

Mme JOYAU, Adjointe au Maire en charge des finances donne lectures des résultats 2023

Le compte administratif s'arrête de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Recette : 2 683 504.48 €,
- Dépenses : 1 969 479.28 €,
- Excédent 2023 : 714 025.20 €,
- Excédent de fonctionnement de n-1 : 960 178.11€,

Le résultat de fonctionnement de l'année est **un excédent de fonctionnement de 1 674 203.31 €**

- Recette : 1 647 829.46 €,
- Dépenses : 1 366 811.22 €,
- Excédent 2023 : 281 018.24 €,
- Déficit d'investissement n-1 : -544 470.46 €,

Le résultat d'investissement de l'année est **un déficit d'investissement de 263 452.22 €**

Les restes à réaliser s'élèvent à

– Recettes : 827 404.56 € / Dépenses : 1 786 071.37 €
Soit un solde déficitaire de 958 666.81 €.

L'affectation du résultat est donc la suivante :

- **résultat de fonctionnement de l'année 2023 : 1 674 203.31 €**
- **compte 1068 : 1 222 119.03 €**
- **compte 002 : excédent de fonctionnement reporté = 452 084.28 €**
- **compte 001 : déficit d'investissement reporté = - 263 452.22 €**

Après avoir délibéré,
le Conseil municipal approuve l'affectation de résultat 2023 (Pour : 18 / Contre : 00 / Abstention : 00).

Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-04-018 Budget principal : approbation Budget primitif 2024

Mme JOYAU Adjointe aux finances, donne lecture du budget primitif 2024 aux membres du Conseil Municipal :

- Section de fonctionnement : 3 047 931.48 €
- Section d'investissement : 6 608 245.15 €

Après avoir délibéré,
le Conseil municipal approuve le budget primitif 2024 (Pour : 15 / Contre : 03 / Abstention : 00).

Vote à mains levées : pour : 15 / contre : 3 / abstentions : 0

réf : 2024-04-019 Budget Assainissement : Approbation compte administratif / compte de gestion 2023

M. PLANTAIS demande si l'étude est terminée. M. le Maire précise qu'il y'a des travaux de mise aux normes du point A2 qui sont en cours afin de réaliser l'ensemble des relevés en nappe haute.

Mme JOYAU, Adjointe au Maire en charge des finances donne lecture du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2023 aux Membres du Conseil Municipal.

Le compte administratif s'arrête de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Recette : 218 952.55 €,
- Dépenses : 284 852.43 €,
- Déficit 2023 : - 65 899.88 €,
- Excédent de fonctionnement de n-1 : 110 906.97 €,

Le résultat de fonctionnement de l'année est **un excédent de fonctionnement de 45 007.09 €**

Section d'investissement :

- Recette : 105 139.42 €,
- Dépenses : 91 276.03 €,
- Excédent 2022 : 13 863.39 €,
- Excédent d'investissement n-1 : 400 990.63 €,

Le résultat d'investissement de l'année est **un excédent d'investissement de 414 854.02 €**

Le compte administratif 2023 du budget assainissement est conforme au compte de gestion de la trésorerie.

Monsieur le Maire se retire. Mme JOYAU, adjointe prend la présidence afin de mettre au vote le CA,

et le compte de gestion 2023 du budget assainissement de la commune.

Après avoir délibéré,

le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2023 et le compte de gestion 2023 du budget assainissement.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-04-020 Budget assainissement : approbation affectation de résultat 2023

Mme JOYAU, Adjointe au Maire en charge des finances donne lecture des résultats 2022. Le compte administratif s'arrête de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Recette : 218 952.55 €,
- Dépenses : 284 852.43 €,
- Déficit 2023 : - 65 899.88 €,
- Excédent de fonctionnement de n-1 : 110 906.97 €,

Le résultat de fonctionnement de l'année est **un excédent de fonctionnement de 45 007.09 €**

Section d'investissement :

- Recette : 105 139.42 €,
- Dépenses : 91 276.03 €,
- Excédent 2022 : 13 863.39 €,
- Excédent d'investissement n-1 : 400 990.63 €,

Le résultat d'investissement de l'année est **un excédent d'investissement de 414 854.02 €**

Les restes à réaliser recettes s'élèvent à

Recettes : 00 € / Dépenses : 78 500.00 €

Soit un solde déficitaire de 78 500.00 €.

L'affectation du résultat est donc la suivante :

- **résultat de fonctionnement de l'année 2023 : 45 007.09 €**
- **compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé = 0 €**
- **compte 002 : excédent de fonctionnement reporté = 45 007.09 €**
- **compte 001 : excédent d'investissement reporté = 414 854.02 €**

Le compte administratif 2023 du budget assainissement est conforme au compte de gestion de la trésorerie.

Monsieur le Maire se retire. Mme JOYAU, adjointe prend la présidence afin de mettre au vote le CA, et le compte de gestion 2023 du budget assainissement de la commune.

Après avoir délibéré,

le Conseil municipal approuve l'affectation de résultat 2023 du budget assainissement.

Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-04-021 Budget Assainissement : approbation BP 2024

Mme JOYAU Adjointe aux finances, donne lecture du budget primitif 2024 aux membres du Conseil Municipal :

- Section de fonctionnement : 273 717.67€
- Section d'investissement : 587 460.59 €

Après avoir délibéré,

le Conseil municipal approuve le budget primitif.

Vote à mains levées : pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 3

réf : 2024-04-022 Budget Village Vacances : approbation Compte administratif / compte de gestion 2023

Des questions sont posées concernant les amortissements de ce budget.

Mme JOYAU, Adjointe au Maire en charge des finances donne lecture du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2023 aux Membres du Conseil Municipal.

Le compte administratif s'arrête de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Recette : 31 756.14 €,
- Dépenses : 31 161.73 €,
- Excédent 2023 : 594.41 €,
- Excédent de fonctionnement de n-1 : 131 150.16 €,

Le résultat de fonctionnement de l'année est **un excédent de fonctionnement de 131 744.57 €**

Section d'investissement :

- Recette : 17 556.00 €,
- Dépenses : 25 756.14 €,
- Déficit 2023 : - 8 200.14 €,
- Déficit d'investissement n-1 : 2 109.84 €,

Le résultat d'investissement de l'année est **un déficit d'investissement de 6 090.30 €**

Le compte administratif 2023 du budget Village vacances est conforme au compte de gestion de la trésorerie.

Monsieur le Maire se retire. Mme JOYAU, Adjointe prend la présidence afin de mettre au vote le CA, et le compte de gestion 2023 du budget Village Vacances de la commune.

Après avoir délibéré,

le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2023 et le compte de gestion 2023 du budget Village Vacances (Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0)

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-04-023 Budget Village Vacances : Approbation affectation du résultat 2023

Mme JOYAU, Adjointe au Maire en charge des finances donne lecture des résultats 2023 aux Membres du Conseil Municipal.

Le compte administratif s'arrête de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Recette : 31 756.14 €,
- Dépenses : 31 161.73 €,
- Excédent 2023 : 594.41 €,
- Excédent de fonctionnement de n-1 : 131 150.16 €,

Le résultat de fonctionnement de l'année est **un excédent de fonctionnement de 131 744.57 €**

Section d'investissement :

- Recette : 17 556.00 €,
- Dépenses : 25 756.14 €,
- Déficit 2023 : - 8 200.14 €,
- Déficit d'investissement n-1 : 2 109.84 €,

Le résultat d'investissement de l'année est **un déficit d'investissement de 6 090.30 €**

Les restes à réaliser recettes s'élèvent à

Recettes : 0 € / Dépenses : 36 107.78 €. Soit un déficit de 36 107.78 €

L'affectation du résultat est donc la suivante :

- **résultat de fonctionnement de l'année 2023 : 131 744.57 €**
- **compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé = 42 198.08 €**
- **compte 002 : excédent de fonctionnement reporté = 89 546.49 €**
- **compte 001 : déficit d'investissement reporté = 6 090.30 €**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal
approuve l'affectation de résultat 2023 du budget Village Vacances.
Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0)

réf : 2024-04-024 Budget Village Vacances : Approbation BP 2024

Mme JOYAU Adjointe aux finances, donne lecture du budget primitif 2024 aux membres du Conseil Municipal :

- Section de fonctionnement : 124 902.63 €
- Section d'investissement : 67 954.22 €

Après avoir délibéré,
le Conseil municipal approuve le budget primitif (Pour : 18 / Contre : 00 / Abstention : 00).

Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-04-025 Budget Lotissement La Coire : Approbation Compte administratif / compte de de gestion 2023

Mme JOYAU, Adjointe au Maire en charge des finances donne lecture du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2023 aux Membres du Conseil Municipal.

Le compte administratif s'arrête de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Recette : 10 325.00 €,
- Dépenses : 10 325.00 €,
- Résultat 2023 : 0 €,
- Déficit de fonctionnement de n-1 : -2 486.50 €,

Le résultat de fonctionnement de l'année est **un déficit de fonctionnement de -2 486.50 €**

Section d'investissement :

- Recette : 10 325.00 €,
- Dépenses : 10 325.00 €,
- Résultat 2023 : 0 €,
- Déficit d'investissement n-1 : -10 325.00 €,

Le résultat d'investissement de l'année est **un déficit d'investissement de - 10 325.00 €**

Le compte administratif 2023 du budget lotissement La Coire est conforme au compte de gestion de la trésorerie.

Monsieur le Maire se retire. Mme JOYAU, Adjointe prend la présidence afin de mettre au vote le CA, et le compte de gestion 2023 du budget Lotissement La Coire.

Après avoir délibéré,

le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2023 et le compte de gestion 2023 du budget Lotissement La Coire.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-04-026 Budget Lotissement La Coire : Affectation de résultat 2023

Mme JOYAU, Adjointe au Maire en charge des finances donne lecture des résultats 2023

Le compte administratif s'arrête de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Recette : 10 325.00 €,
- Dépenses : 10 325.00 €,
- Résultat 2022 : 0 €,
- Déficit de fonctionnement de n-1 : -2 486.50 €,

Le résultat de fonctionnement de l'année est **un déficit de fonctionnement de -2 486.50 €**

Section d'investissement :

- Recette : 10 325.00 €,
- Dépenses : 10 325.00 €,
- Résultat 2022 : 0 €,
- Déficit d'investissement n-1 : -10 325.00 €,

Le résultat d'investissement de l'année est **un déficit d'investissement de - 10 325.00 €**

Les restes à réaliser recettes s'élèvent à

Recettes : 0 €,

Dépenses : 0 €

Le compte administratif 2023 du budget lotissement La Coire est conforme au compte de gestion de la trésorerie.

Monsieur le Maire se retire. Mme JOYAU, Adjointe prend la présidence afin de mettre au vote le CA, et le compte de gestion 2023 du budget Lotissement La Coire.

Après avoir délibéré,

le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2023 et le compte de gestion 2023 du budget Lotissement La Coire.

Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-04-027 Budget Lotissement La Coire : Approbation BP 2024

Mme JOYAU Adjointe aux finances, donne lecture du budget primitif 2024 aux membres du Conseil Municipal :

Section de fonctionnement : 12 811.50 €

Section d'investissement : 20 650.00 €

Après avoir délibéré,

le Conseil municipal approuve le budget primitif budget lotissement La Coire 2022.

Vote à mains levées : pour : 15 / contre : 3 / abstentions : 0

Mme PAINEAU précise qu'elle aurait souhaité une inscription budgétaire pour le projet du nouveau lotissement. M. le Maire répond qu'à ce jour les montants ne sont pas déterminés. Une décision modificative pourra être réalisée en cours d'année quand le projet sera chiffré.

réf : 2024-04-028 Budget Production électricité : Approbation Compte administratif / compte de gestion 2023

Mme JOYAU, Adjointe au Maire en charge des finances donne lecture du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2023 aux Membres du Conseil Municipal.

Le compte administratif s'arrête de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Recette : 61 347.10 €,
- Dépenses : 43 264.47 €,
- Excédent 2023 : 18 082.63 €,
- Excédent de fonctionnement de n-1 : 88 006.03 €,

Le résultat de fonctionnement de l'année est **un excédent de fonctionnement de 106 088.66 €**

Section d'investissement :

- Recette : 38 673.14 €,
- Dépenses : 5 339.79 €,
- Excédent 2023 : 33 333.35 €,
- Déficit d'investissement n-1 : - 10 879.14 €,

Le résultat d'investissement de l'année est **un Excédent d'investissement de 22 454.21 €**

Le compte administratif 2023 du budget production électricité est conforme au compte de gestion de la trésorerie.

Monsieur le Maire se retire. Mme JOYAU, adjointe prend la présidence afin de mettre au vote le CA, et le compte de gestion 2023 du budget production électricité.

Après avoir délibéré,

le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2023 et le compte de gestion 2023 du budget Production électricité.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-04-029 Budget Production électricité : Approbation affectation de résultat 2023

Mme JOYAU, Adjointe au Maire en charge des finances donne lecture du résultat 2023 aux membres du conseil municipal.

Le compte administratif s'arrête de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Recette : 61 347.10 €,
- Dépenses : 43 264.47 €,
- Excédent 2023 : 18 082.63 €,
- Excédent de fonctionnement de n-1 : 88 006.03 €,

Le résultat de fonctionnement de l'année est **un excédent de fonctionnement de 106 088.66 €**

Section d'investissement :

- Recette : 38 673.14 €,
- Dépenses : 5 339.79 €,
- Excédent 2023 : 33 333.35 €,
- Déficit d'investissement n-1 : - 10 879.14 €,

Le résultat d'investissement de l'année est **un excédent d'investissement de 22 454.21 €**

Les restes à réaliser recettes s'élèvent à : Recettes : 0 € / Dépenses : 0 €

Le compte administratif 2023 du budget production électricité est conforme au compte de gestion de la trésorerie.

Monsieur le Maire se retire. Mme JOYAU, adjointe prend la présidence afin de mettre au vote le CA, et le compte de gestion 2023 du budget production électricité.

L'affectation du résultat est donc la suivante :

- **résultat de fonctionnement de l'année 2023 : 106 088.66 €**
- **compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé = 00 €**
- **compte 002 : excédent de fonctionnement reporté = 106 088.66 €**
- **compte 001 : report déficitaire d'investissement = 0 €**

Après avoir délibéré,

le Conseil municipal approuve l'affectation de résultat 2023 du budget production électricité

Vote à mains levées : pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 3

réf : 2024-04-030 Budget Production électricité : Approbation BP 2024

Mme JOYAU Adjointe aux finances, donne lecture du budget primitif 2023 aux membres du Conseil Municipal :

Section de fonctionnement : 166 428.45 €

Section d'investissement : 50 252.21 €

Après avoir délibéré,

le Conseil municipal approuve le budget primitif (Pour : 15 / Contre : 00 / Abstention : 03).

Vote à mains levées : pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 3

M. PLANTAIS constate qu'il n'y a pas de prévisions inscrites en lien avec l'étude en cours.

réf : 2024-04-031 Vote Taux imposition 2024

Après en avoir délibéré,

les Membres du Conseil municipal décident de voter les taux d'imposition 2024 suivants :

- Taxe foncière bâti : 38.22 %
- Taxe foncière non-bâti : 37.12 %
- Taxe d'habitation : 19.16 %

Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-04-032 Demande achat de terrain d'un particulier

La délibération 2022-09-085 du 22/09/2022 actait la vente à M. Mme MAHEU, une partie d'un terrain communal jouxtant leur parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

VALIDE le tarif suivant : 25.78 € HT /m² soit 30.93 € TTC /m².

Les frais annexes sont à la charge des acquéreurs.

AUTORISE le maire ou l'adjoint référent à signer tous les documents afférents à cette vente.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 1

réf : 2024-04-033 Convention de servitudes ENEDIS (raccordement MSP)

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de servitudes concernant l'alimentation électrique de la Maison de Santé située rue du Tramway.

Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-04-034 Ressources humaines : création poste non-permanent pour accroissement d'activité

M. le Maire expose que durant la période de travaux à la cantine il pourrait être nécessaire de recruter des agents contractuels du 13 mai au 5 juillet 2024 inclus. La municipalité pourrait être amenée à recruter

au maximum six personnes au grade d'adjoint d'animation territorial pour une durée de 8 h hebdomadaire. Le nombre de recrutement sera ajusté en fonction des besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal
AUTORISE M. le Maire à recruter si nécessaire dans les conditions décrites ci-dessus.

Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0

Servitude parcelle cadastrée ZR 27

Ce point n'a pas fait l'objet de délibération. En attente d'information complémentaire du notaire.

Football

Proposition suite à une rencontre avec les représentants du club de foot de Loué : mise en place d'un partenariat avec la commune de St Ouen pour l'utilisation de terrain. Des travaux à hauteur de 15 000 € permettraient l'occupation du terrain par les joueurs du club de Loué.

M. le Maire dit qu'il va étudier la possibilité du montage financier avec M. LAMULLE, CDL de la commune.

La commune de St Ouen réaliserait la tonte du terrain. La commune de Loué prendrait en charge les fluides.

Une convention devra certainement être passée avec St Ouen pour déterminer les règles d'intervention de chacun.

Mme PAINEAU : pourquoi investir à St Ouen. C'est leur bien. Elle regrette que le projet du terrain synthétique n'aboutisse pas.

M. le Maire précise qu'il n'y'a pas seulement une difficulté au niveau du terrain. C'est essentiellement un problème d'occupation des vestiaires (notamment avec l'équipe féminine).

M. le Maire précise qu'une participation va être demandée à la commune par la cdc LBN pour l'utilisation des vestiaires de foot de 8 000 €.

M. le Maire demande si les membres du conseil municipal valident le principe de travailler sur l'utilisation du terrain de foot de St Ouen.

Vote : accord de principe 16 pour, 1 abstention, 1 contre

Visite Chedigny : le 15 mai. Ouvert à tous.

Commission festivité

Fête de la Libération le 31 aout

Pas de feu d'artifice le 14 juillet. Il aura lieu le 31 aout.

Commission le 17 avril.

Elections européennes le 9 juin. Les bureaux se tiendront dans la salle du conseil municipal et dans la salle de l'hôtel (cantine en travaux).

Mme JOYAU rappelle qu'une étude pour l'installation d'ombrières pour de l'autoconsommation est en cours.

Prochain CM le 25 avril.

Fin de séance à 22h45



En Mairie, le 25/04/2024
Le Maire
Anthony MUSSARD